

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. ALLAERT (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Projet de Renouveau Urbain (PRU) de la Fontaine d'Ouche - Résidentialisation d'un immeuble de logements à loyer modéré - Réaménagement du boulevard Bachelard - Recomposition d'emprises foncières - Engagement des formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal

Monsieur Pribetich au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les objectifs du Projet de Renouveau Urbain (PRU) de la Fontaine d'Ouche sont notamment, d'assurer la diversité urbaine, de favoriser la reconquête de la voirie, de renforcer la structure d'îlot et d'intégrer le quartier dans son environnement naturel et urbain.

La restructuration du centre commercial nécessite le transfert du poste de police dans de nouveaux locaux. Ceux-ci seront prochainement réalisés boulevard Bachelard sur des terrains appartenant, d'une part, à l'Office Public Départemental d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21) d'autre part, à la Ville.

Par ailleurs, la résidentialisation de l'immeuble propriété de l'OPH 21, situé 4-16 allée de la Beauce, rend nécessaire la mobilisation d'une emprise dépendant actuellement du domaine public communal, qui s'inscrit dans le projet de réaménagement du boulevard Bachelard.

C'est pourquoi il est proposé de recomposer les emprises foncières des terrains appartenant respectivement à la Ville et à l'OPH 21 afin de permettre la réalisation d'aménagements de qualité, conformes aux objectifs du Projet de Renouveau Urbain.

Les emprises dépendant du domaine public communal ayant été classées par délibération du 21 mai 1990, il convient aujourd'hui de procéder à leur déclassement. A terme, celles-ci seront échangées avec les terrains appartenant à l'OPH 21 et représentées en quadrillé sur le plan joint.

Il est donc proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal des emprises telles que définies sur le plan joint au rapport.

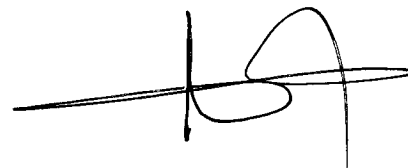
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal des emprises telles que définies sur le plan annexé au rapport ;

2° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

ADOPTE LE 31/01/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2008



 **Domaine public à déclasser**

SECTION : EM

Emprise du futur
Poste de police

